



Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

43, Boulevard de Magenta - 75010 Paris

01.53.38.99.99 - www.mrap.fr - [presidence@mrap.fr](mailto:presidence@mrap.fr)

Comité de la Manche

à

Monsieur Gérard Gavory

Préfet de la Manche

Saint-Lô le 20 juillet 2021

LETTRE OUVERTE

Objet : création d'aires de grand passage.

Monsieur le préfet,

Le triste et désespérant "feuilleton" de l'été de caravanes de gens du voyage s'installant illégalement sur des terrains dont ce n'est pas la vocation, (Carentan les Marais et Cherbourg en Cotentin) se rejoue à nouveau... et **cela dure depuis 20 ans !!!** De schéma départemental d'accueil en schéma départemental d'accueil restant lettre morte, de préfet en préfet manquant à la déontologie de leur fonction, d'élus en élus se défaussant de leur responsabilités sur les autres, l'obligation de créer des aires de grands passage est bafouée. Chaque année, le débat rebondi encore et toujours. Face aux occupations, classiquement les maires s'indignent et en appellent à la justice.

C'est insupportable considérant que les droits fondamentaux des gens du voyage ne sont pas respectés (Loi du 5 juillet 2000 imposant l'aménagement d'aire de grand passage). C'est insupportable quand le non respect d'un schéma impose au préfet de mettre en demeure les collectivités territoriales et, dans le cas de non respect des délais, après évaluation des dépenses et consignation des sommes nécessaires, de réaliser les travaux et de gérer les aires en leur nom.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, en juin 2020, vous aviez d'ailleurs demandé aux élus de rendre des propositions, en septembre, de localisation de terrains répondant aux orientations prévues par le schéma départemental approuvé le 4 novembre 2019 par vous même et le président du Conseil départemental. Pour quel résultat ?

Vu, le temps qui passe, donnant le sentiment que nous luttons en pure perte contre le rejet et la discrimination à l'encontre des gens du voyage et vu l'inutilité malheureusement évidente de ressasser les mêmes arguments, force est de rappeler que la violence légitime fait référence au monopole dont dispose l'État pour contraindre légalement des individus à obéir en utilisant la force si nécessaire. La violence est légitime si elle se fait dans le but de maintenir la paix sociale et qu'elle respecte les lois établies par la Constitution reposant sur les droits de l'homme. Le préfet de la Manche a su le faire concernant notamment la crise sanitaire. Alors oui, Monsieur le préfet, au regard de la continuité de l'État et des engagements pris par vos nombreux prédécesseurs, nous vous demandons solennellement de faire votre devoir en usant de la violence légitime à l'égard des élus.

Dans l'attente et disponible pour tout dialogue utile, nous nous prions de croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour le comité du MRAP,  
Le président,  
Jacques Declosmenil

